

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1300 rapportant celui n° 0762 du 24 septembre 1943.

n° 1300

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1946

Date de publication
7 novembre 1946

Date du numéro
30 novembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 15 novembre 1924 portant règlement de police administrative en Côte française des Somalis et les textes subséquents qui l'ont modifié

Vul'arrêté n° 0762 en date du 24 septembre 1943,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rapporté, à compter de ce jour, l'arrêté n° 0762 du 24 septembre 1913 sanctionnant les actes de profanation du cimetière européen commis en septembre 1943. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.